



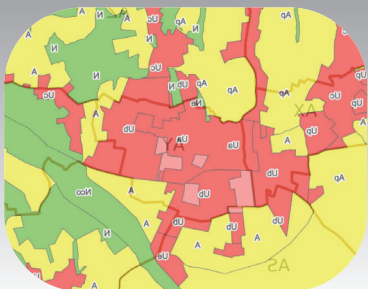
Page 2



Page 7



Page 10



Page 13

Le mot du Maire

Chères Côtarines, Chers Côtarins,

Nous ne sommes pas encore complètement tirés d'affaire avec la covid, mais la morosité doit laisser la place à l'optimisme, nous avons tous besoin de retrouver une vie normale et ce n'est que dans la bonne humeur et le respect des règles de vie en société que nous la retrouverons.

J'espère que cette période de congés d'été passée malgré un temps mitigé, vous aura permis de retrouver vos activités, à la fois reposés et détendus.

La rentrée des classes de septembre dans nos écoles s'est, dans l'ensemble, bien déroulée grâce à la bonne entente entre les enseignantes et les services de la mairie avec un changement de prestataire à la cantine, visiblement pour le bien-être des enfants, ce qui ne peut que nous satisfaire même si nous devons rester vigilants.

Cet été, nous avons traversé une période de fortes précipitations, des inondations, des fermetures de routes, la récurrence de ces problèmes nous a amenés à presser le Département à réaliser l'étude des versants, promise depuis un certain temps, pour une maîtrise de la gestion des ruissellements et des sorties d'écoulements afin d'envisager des solutions aux inondations des routes départementales, trop fréquentes.

Quant au traitement des fossés et des voiries de la commune, domaine de Vienne Condrieu Agglomération, nous mettons également la pression sur les services concernés pour que soient inscrits au programme 2022 des travaux nécessaires et urgents.

Nos associations, parfois difficilement il est vrai, reprennent

progressivement leurs activités, le forum du 3 septembre fut, dans son ensemble, un succès. La fréquentation de notre marché du mardi après-midi est en progression avec des produits locaux de qualité, très appréciés.

Le village renaît peu à peu et je veux croire que nous pourrions désormais envisager, avec certes quelques précautions, des réunions et des manifestations publiques dont les traditionnels Vœux du Maire, le dimanche 16 janvier 2022 à 18h00 à la Salle d'Animation Rurale, qui seront pour moi une première grande rencontre avec les habitants du village.

Nous pourrions à nouveau nous retrouver et l'équipe municipale pourra expliquer à cette occasion, ou lors de réunions dédiées, l'avancement des projets en cours ; les travaux de l'église qui suivent leurs progressions dans les délais prévus, le projet cantine et périscolaire, ainsi que d'autres actions programmées dans le but d'améliorer la vie des Côtarines et des Côtarins. Je serai accompagné des enfants du CMEJ pour ce moment important.

Ne manquez pas de consulter régulièrement « PanneauPocket » et le site Internet officiel de la commune, vous y trouverez certainement des réponses aux questions que vous pouvez vous poser sur les activités et les événements qui concernent notre village.

L'ensemble de l'équipe municipale demeure, dans tous les cas, à l'écoute de vos préoccupations via le site officiel de la commune ou via le secrétariat.

Avec un peu d'avance, je vous souhaite à toutes et tous ainsi qu'à vos familles, d'excellentes fêtes de fin d'année.

Prenez soin de Vous et des Vôtres.

Votre dévoué,
Christian BOREL




Les travaux sur l'église et le petit patrimoine avancent mais...

Commencés en juin et prévus sur sept mois, les travaux sur notre église vont durer un peu plus longtemps que prévu !

Si les travaux sur le toit avancent au rythme envisagé, une partie de ceux programmés à l'intérieur, sont interrompus. **En effet, lors d'une intervention effectuée sous la coupole du plafond de la chapelle Sud, une section de la corniche haute est tombée.**

De plus, sur cette partie de l'église qui a souffert depuis de très nombreuses années **d'infiltrations d'eau** par le toit, le piquage des enduits a révélé de très nombreuses et importantes faiblesses structurelles, (briques lacunaires, briques déchaussées, larges fissurations...).

Ainsi, **par mesure de précaution** et afin de permettre aux matériaux de sécher, les travaux de réhabilitation de cette chapelle avec **la reconstruction complète de sa coupole**, sont momentanément interrompus ce qui va impacter de plusieurs semaines **la durée des travaux** initialement prévus sur sept à huit mois.



Lavoir avant



Lavoir après

Les travaux effectués sur le petit patrimoine que constituent **le monument aux morts, la fontaine et le lavoir** sont pratiquement terminés. La remise en eau de la fontaine et du lavoir est prévue en novembre, ce qui permettra également **la réouverture des WC publics**, impactés par le périmètre du chantier et qui sont alimentés par le même réseau.



Fontaine avant



Fontaine après

L'appel aux dons de la Fondation du Patrimoine se poursuit...



En effet, jusqu'à fin mars 2022, il est toujours possible de participer aux lourds travaux sur notre église. À la rédaction de cette lettre, 81 donateurs ont permis la collecte de 29805 euros, qu'ils en soient tous remerciés.

Mais **la cagnotte doit encore augmenter**. Vous pouvez participer, soit en vous connectant sur le site de la Fondation du Patrimoine, soit en passant à la mairie remettre votre chèque et remplir le bon qui vous permettra de bénéficier des **avantages et réductions fiscales** prévues.

FONDATION



DU PATRIMOINE

Le projet de bâtiment « services périscolaires » et « chaufferie centralisée » est bien lancé !

Le démarrage des travaux avant les vacances de l'été 2022 est toujours en point de mire.

En juillet dernier, **sur appel d'offres**, l'équipe de maîtrise d'œuvre a été choisie. C'est **le cabinet d'architectes viennois DOCKX** qui a été sélectionné pour la réalisation du bâtiment et de ses abords. Il travaillera avec une équipe constituée, entre autres, de Bureaux d'Etudes Techniques (BET) « Cuisine » et « Fluide - Chaufferie ».

Avec des surfaces pour la restauration scolaire et la garderie, l'implantation d'une cuisine de production est prévue, ainsi que celle d'une chaufferie centralisée à énergie renouvelable pour les bâtiments communaux de proximité (écoles, Foyer Rural, école de musique, Mairie et futur bâtiment).

Depuis la rentrée, **la concertation** organisée lors de rencontres avec les futurs utilisateurs a fait évoluer



le projet. **Un dossier complet fera l'objet d'un supplément à la prochaine lettre semestrielle de mai 2022.**

L'effondrement du mur « Morin », la mésaventure se poursuit !



Expertise et contre-expertise (la dernière effectuée le 20 septembre) rythment le temps qui passe...

La Municipalité après avoir pris à sa charge le déblaiement des gravats ayant permis la réouverture à la circulation de la Montée de la Cotillonne, **maintient la pression** sur ce dossier privé. Les choses avancent... **enfin !**

En effet, afin de reconstruire le mur, **des études de sol sont en cours**. Un bureau d'études chargé de l'exécution des travaux a également été choisi. Ses conclusions permettront ensuite à la Maîtrise d'Ouvrage de lancer les travaux suivant un planning non encore déterminé à la rédaction de cette lettre.

Depuis cet été, le bureau de Poste du village est transféré

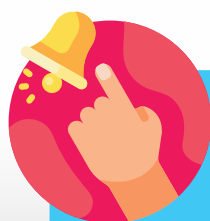
C'est le Tabac-Pressé Labrux qui fait dorénavant office de Point Relais Postal en assurant l'essentiel des services postaux.

Les plages d'ouverture du guichet sont larges : **du mardi au samedi de 8h30 à 18h00 et le dimanche de 8h00 à 12h00.**

Ainsi, affranchissements et expéditions de lettres, colis et recommandés, retraits de lettres recommandées et colis sont possibles.

Le retrait d'espèces sur compte chèque postal et sur compte épargne est possible, pour tout habitant du village possédant un de ces comptes, dans la mesure de **150 euros par période de sept jours glissants.**

Toutes les autres opérations financières, en particulier celles nécessitant un conseil personnalisé par un spécialiste, sont effectuées par le bureau de Poste de Roussillon.



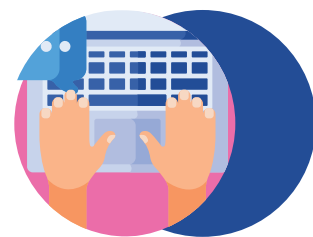
Afin d'installer un exploitant dans les anciens locaux de la Poste maintenant vacants, la Municipalité a missionné les services de Vienne Condrieu Agglomération pour organiser un « Appel à projets ».

Les modalités de la procédure et les coordonnées de contacts sont disponibles au secrétariat de mairie, horaires d'ouverture en fin de la présente lettre ou par mail : secretariat@lescotesdarey.fr

Faites connaissance avec...

Mi-octobre, une réunion élus-personnel a été organisée par la Municipalité.

L'occasion pour chacun de partager un moment de convivialité et de permettre de vous présenter l'ensemble (ou presque) du personnel municipal.



De gauche à droite : Catherine Decourt, Directrice Générale des Services - Christophe Marguet, agent technique remplaçant - Frédéric Liponne, agent technique - Eliane Pizzinato, ATSEM(*) - Jacques Pralas, agent technique - Claire Peluyet, ATSEM - Rachel Chabroud, restauration scolaire et entretien des locaux - Norah Aiab, restauration scolaire et entretien des locaux - Valentin Würbler, animateur périscolaire - Malika Hamani, restauration scolaire et entretien des locaux - Christelle Da Costa, restauration scolaire et entretien des locaux - Christelle Goncalves, responsable restauration scolaire - Dolorès Rocchia, secrétaire - Nathalie Clipet, ATSEM - Nadia Rigollier, responsable service périscolaire et animatrice périscolaire.

Sont absents : Chantal Choron, secrétaire - Jannick Moutin, responsable service technique - Zakia Bouakoura, bibliothécaire - Mathieu Sruizec, animateur périscolaire - Diana Lioson, renfort périscolaire.

(*) Les Agents Techniques Spécialisés des Ecoles Maternelles (ATSEM) interviennent aussi en périscolaire et pour l'entretien des locaux de l'école maternelle.

Certains membres du personnel travaillent à temps partiel. Les horaires cumulés de l'ensemble de l'équipe représentent l'équivalent de 14,5 temps pleins.

Participer au Conseil des Sages, c'est vouloir s'informer, s'impliquer, être écouté...

Le Conseil des Sages, instance de réflexions et de propositions participe à la vie communale en éclairant, par son expérience, ses avis et ses études, la municipalité sur le futur de notre village.

En 2020, la crise sanitaire n'a pas permis sa mise en place.

Aujourd'hui, avec vous, nous voulons reconstruire un **Conseil des Sages « actif »**.

Pour cela, si vous **habitez le village** et si vous avez **au moins 65 ans**, nous vous sollicitons pour faire acte de candidature, **avant le 26 novembre**, auprès du secrétariat de Mairie.

Ensemble, autour des thèmes **du souvenir**, de **la transmission**, en particulier aux plus jeunes, mais aussi de **l'accompagnement à l'évolution du village**, nous mettrons en œuvre, par un programme de réunions semestrielles et d'échanges sur le terrain, des objectifs concrets de réalisation.

L'équipe municipale compte sur votre participation !



Si vous souhaitez des informations complémentaires, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie aux horaires habituels d'ouverture figurant en fin de la présente lettre ou par messagerie électronique : secretariat@lescotesdarey.fr

Un CCAS toujours très dynamique !



Cette année encore, le repas de fin d'année de nos aînés sera remplacé par un panier gourmand dont le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) prépare activement la confection.

Sa distribution aura lieu le 18 décembre, au Foyer Rural. Les personnes concernées recevront

chacune **une invitation en amont**. Pour ceux qui le souhaitent, un portage sera organisé à domicile.

Vive le local ! Comme l'année passée, les producteurs locaux sont sollicités pour garnir l'ensemble du panier.

On se régale à la cantine !

Le début de l'année scolaire fut marqué par le changement du prestataire « restauration » pour nos élèves.

Désormais, ils ont le plaisir de partager des menus confectionnés par le traiteur « **Fleur de Sel** » de Pont-Évêque.

Les remarques des enfants et de leurs parents **ont été entendus** et plusieurs points forts se dégagent désormais :

- Une forte amélioration de la **qualité** des repas.
- Une majorité de produits issus de **circuits courts**.
- Une présentation des plats en **bacs gastronomes** ayant permis de supprimer l'utilisation des contenants en plastique.



Carte blanche à...

Ce numéro de la lettre semestrielle donne « **carte blanche** » aux jeunes élus du Conseil Municipal des Enfants et des Jeunes (CMEJ).

Installés depuis le 6 novembre 2020, ils s'expriment sur leur premier bilan, mais aussi sur leurs envies d'**actions**, de **participation**, de **mouvement**, de **changement**... autant d'objectifs démontrant qu'ils prennent à cœur leur rôle dans notre commune.

Mai 2021 : les idées...

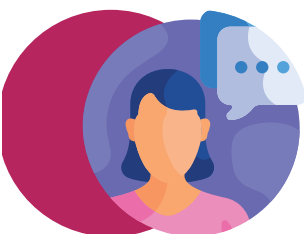
Après les élections de novembre, la mise en place en mai dernier du CMEJ donna lieu à une réunion très animée. Autour de leur animateur Valentin, les enfants ont **parlé de sport**, de **citoyenneté** et surtout d'**écologie**, un sujet qui leur tient particulièrement à cœur et pour lequel ils veulent mettre en œuvre **des actions concrètes**.

Juillet 2021 : place à l'action...

Après une première réunion de préparation avec les « grands » de la commission « Environnement et Développement Durable », nos jeunes élus ont **activement participé** à l'opération « **village propre** » du samedi 3 juillet dernier.

Ce jour-là, malgré un temps maussade, **près de 60 personnes**, petits et grands, se sont retrouvées pour cette matinée citoyenne.

Huit parcours de collecte avaient été organisés. Les participants, tous bien équipés de pinces, de seaux, de gilets et de gants, ont ramassé quantité de déchets sur le bord de nos routes et chemins... et le moment de convivialité qui a suivi était bien mérité !



Octobre 2021 : le bilan...

Le **tri des déchets** effectué (sécurité oblige), par les « grands » de la commission Environnement et Développement Durable, a démontré que, malheureusement, rien ne pouvait arrêter les incivilités...

Les projets...

Avec la **rédaction de la « carte blanche »** de cette lettre, les échanges ont permis de préparer le futur.

Ainsi, nos jeunes Elus ont choisi de **participer aux traditionnels « Vœux du Maire »**, prévus le 16 janvier prochain. Ce sera l'occasion pour eux de présenter, photos à l'appui, le fruit de leur travail.

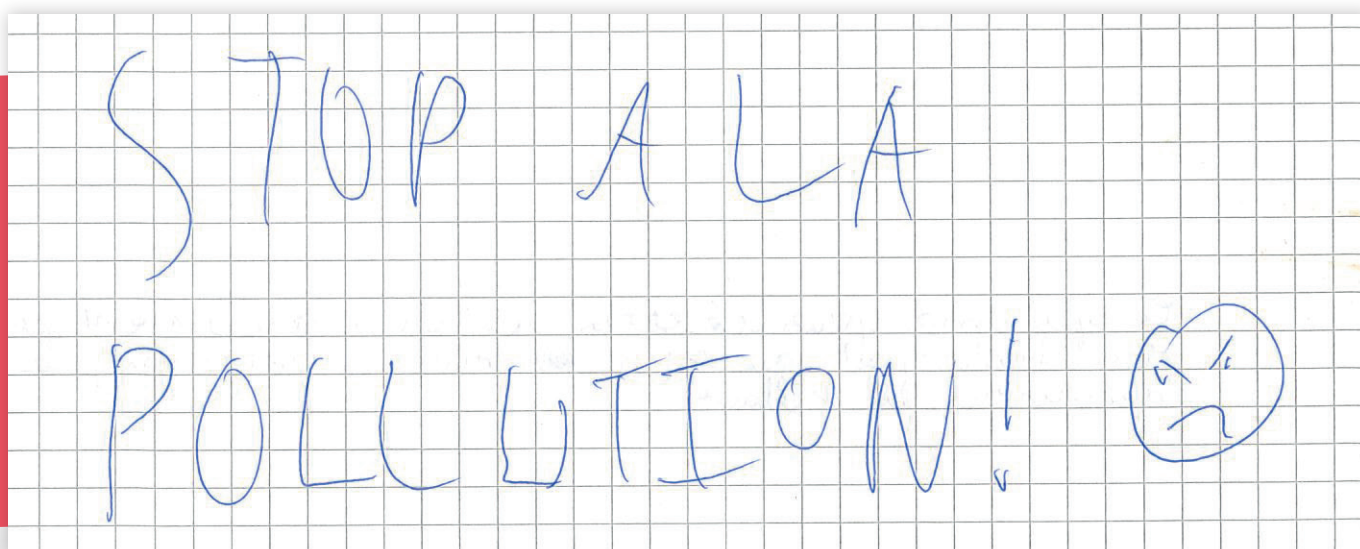


D'ici la fin de l'année, ils participeront également à la **préparation des coffrets de Noël destinés à nos Aînés**.

Il se dit dans les couloirs de la Mairie, que chaque colis sera accompagné d'une surprise de leur part...



Les jeunes élus s'expriment...





Je me suis présentée pour prendre soin du village.
et refaire le terrain sportif.

Construire des commerces
reconstruire les toilettes
des jeux adaptés à tout âge

Améliorer le terrain de jeu et réparer les paniers de basket.

Boîte à lettre idée

Il y a vraiment beaucoup de ~~de~~ ^{déchets} donc je n'étais pas contente.

Je me suis présentée pour que le village soit mieux.

Pour que le village soit plus agréable et plus agréable.

Pour un prochain village propre, faire une meilleure
annonce plus rapide et par un dernier moment
Eviter la veille des vacances

Je me suis présentée pour améliorer le village. Mettre
par attention à la pollution. Je suis content de cette journée
car on a ramassé beaucoup de déchets. Je pense pour
tout âge

Je suis au CMEJ car je voulais être élue. Je propose
mes idées pour le village non pour moi. Le CMEJ est la
pour les enfants qui veulent changer le village en donnant leurs
idées le CMEJ est la pour vous. Le CMEJ est comme le
conseil municipal mais des enfants.

Faire un village propre faire une boîte à idées des jeux pour les plus grands au parc.

Je me suis présentée pour que le village soit mieux.

L'Environnement et le Développement Durable

À partir de ce numéro, chaque lettre semestrielle donnera la parole à la commission extra-municipale sur l'Environnement et le Développement Durable qui a pris son élan le 1^{er} juin dernier.



Composée de six membres élus et de dix membres non élus, cette commission issue de la volonté de l'équipe municipale d'ouvrir la porte à une concertation citoyenne forte a, dès sa création, élaboré son champ d'intervention.

En effet, par la mise en place d'actions concrètes valorisant :

- la préservation et la garantie de la qualité environnementale,
- la préservation du cadre de vie de chacun,
- le développement durable et la protection de notre patrimoine...

Les travaux de la commission s'orienteront sur trois grands axes qui sont le **développement durable**, la **valorisation des espaces naturels** et la **lutte contre les pollutions et nuisances**.

Toutes ces actions sur le terrain feront l'objet d'informations relayées par les moyens de communication de la commune et les réseaux sociaux.

Restez attentifs pour ne rien louper car, vous serez certainement invité à y participer !



Chaque semestre la commission vous informera sur un sujet d'actualité, rubrique « **Le Saviez-Vous ?** »

Ce numéro vous dit tout... sur l'évolution du tri sélectif.

« Le Saviez-Vous ? »

Le tri évolue, évoluons avec lui !

Qu'est-ce que je peux trier en plus à partir du 1^{er} octobre 2021 ?

Tous les emballages en métal, en papier, en carton et en plastique, sans exception ! Quelques exemples : flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème, de cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée, opercules et capsules en métal, etc...

En pratique, j'adopte les bons gestes de tri :

- En vrac, pas en sac.
- Pas besoin de les laver, juste de les aplatir.
- Bouteilles et bocaux en verre interdits.

Et bien sûr, le meilleur déchet est celui que nous ne produisons pas. Alors, soyons vigilants lors de nos achats.



À partir d'octobre 2021

JE TRIE DÉJÀ

• Bouteilles et flacons en plastique



• Papiers, briques et cartonnettes



• Métal



JE TRIE EN +

• Sacs, sachets et films en plastique



• Pots et barquettes en plastique



• Petits emballages en métal



Plus d'infos

Service gestion des déchets
04 74 53 45 16

- En vrac, pas en sac !
- Pas besoin de les laver
- Aplatissez vos emballages

Ma forêt... Je la gère !



Pourquoi gérer sa forêt ? Qu'est-ce que ça veut dire ? Comment la gérer durablement ? Comment la protéger et la valoriser ? Quelles sont les réglementations pour un propriétaire forestier ? Quelles aides et subventions sont disponibles pour cela ?

Pour sensibiliser les propriétaires forestiers à la gestion durable de la forêt et répondre à toutes leurs questions, la Charte Forestière de Bas-Dauphiné et Bonnevaux a organisé avec le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) des réunions de sensibilisation pour les propriétaires de Reventin-Vaugris, de Les Côtes-d'Arey, de Bellegarde-Poussieu, de Sonnay et de la Chapelle de Surieu, les 22 et 29 septembre 2021.

La gestion durable associe les fonctions de production de bois (chauffage, charpente, menuiseries, piquets...), de purification de l'eau et de l'air, d'habitats naturels et de lieu de loisir, face à un changement climatique et une nécessité de développer les circuits courts dans la filière bois. Ce n'est pas une mince affaire !

Pour aider les propriétaires de forêts, le Centre National de la Propriété Forestière (CNPF) propose gratuitement des conseils sur la gestion des forêts !

Je suis propriétaire forestier...



Si vous êtes propriétaire forestier, des aides financières existent grâce au département de l'Isère, la région Auvergne Rhône Alpes et l'association Sylv'acctes (Sylviculture d'Atténuation du Changement Climatique et services Ecosystémiques) pour vous aider financièrement à améliorer la valeur de vos forêts par la conversion du taillis vers la futaie.

L'association Sylv'ACCTES œuvre en région Auvergne-Rhône-Alpes afin de financer des actions forestières vertueuses qui ont systématiquement un impact positif sur le climat, la biodiversité, les paysages et sur une adaptation des peuplements forestiers au changement climatique.

Si vous souhaitez vendre votre parcelle ou avoir des conseils sur la gestion de la forêt, contactez la technicienne CNPF pour prendre rendez-vous :

Constance Proutière - Technicienne CNPF.

Tél : 06 08 36 45 63

Mail : constance.proutiere@crpf.fr

Site Internet : www.laforetbouge.fr/auvergne-rhonealpes/services/foncier-forestier



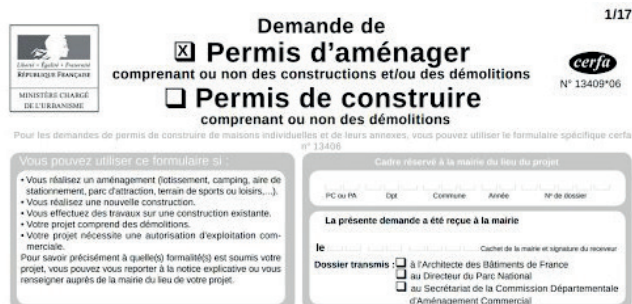
Le code de l'urbanisme définit les règles pour le « bien vivre » ensemble

En effet, il est le recueil des lois et des règles pour que nos villes, nos villages et notre campagne restent agréables à vivre et respectent une cohérence avec notre environnement naturel, notre territoire, ses infrastructures et notre patrimoine.

Pour construire ou aménager un terrain, il est **obligatoire** de demander une autorisation d'urbanisme à la mairie. Celle-ci vérifiera que le projet est compatible avec le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)**, déclinaison locale du Code de l'Urbanisme.

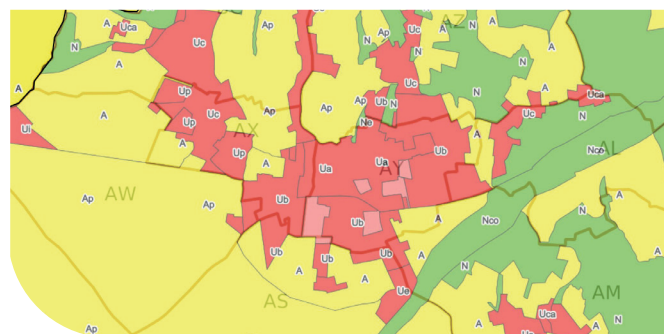
À l'exception des projets implantés dans les abords de la chapelle Saint Mamert, (classée monument historique), **sont dispensés** de toute demande, en raison de leur nature ou de leur très faible importance :

1. **Les constructions nouvelles** répondant aux trois critères **cumulatifs** suivants :
 - Une hauteur au-dessus du sol inférieure ou égale à douze mètres.
 - Une emprise au sol inférieure ou égale à 5 m².
 - Une surface de plancher inférieure ou égale à 5 m².
2. **Les murs de soutènement** lorsqu'ils ne font pas usage de clôtures.
3. **Les piscines et bassins** de moins de 10 m².
4. **Les clôtures** nécessaires à l'activité agricole ou forestière.
5. **Les terrasses** de plain pied et plates-formes agricoles.
6. **Les travaux de ravalement**, sans changement de destination.



Pour tout autre projet, **avant tous travaux**, soit de construction nouvelle, soit de modification d'un bâtiment existant, soit de clôture, **une demande doit être déposée en mairie.**

Ces demandes, en fonction de la nature des travaux envisagés sont de **deux types**.



Soit votre projet nécessite une demande préalable de travaux (DP), soit une demande de permis de construire (PC).

Pour toutes **demandes de renseignements**, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie par téléphone ou en présentiel (voir horaires d'ouverture au public en dernière page de cette lettre) ou par mail : secretariat@lescotesdarey.fr.

Vous pouvez également **consulter le PLU local sur le site Internet municipal** : www.lescotesdarey.fr.

Cap vers la dématérialisation des autorisations d'urbanisme

À compter du 1^{er} janvier 2022, que vous soyez particulier ou professionnel, vous pourrez effectuer toutes vos demandes d'urbanisme de façon dématérialisée via un **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme**.



Cette évolution initiée par l'Etat, s'inscrit dans l'objectif de **simplifier et moderniser les services publics**, à l'heure où une grande majorité de services sont déjà accessibles en ligne.

Chaque commune sera donc en mesure de recevoir vos demandes d'autorisation d'urbanisme sous forme électronique permettant ainsi une instruction plus efficace, plus sécurisée et plus économe.

La plateforme de saisie, appelée **Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme**, sera accessible depuis le site Internet de l'Agglo et celui de votre mairie.

Il suffira de créer un compte et de commencer la saisie des informations. Un guide d'utilisation sera accessible en cas de besoin.

Votre mairie reste le lieu unique de renseignements et de dépôt des dossiers d'urbanisme, qu'elle se charge de transmettre au service instructeur « **Autorisation Droit des Sols** » de Vienne Condrieu Agglomération.

Nos professionnels de santé...

Notre commune accueille nombre de professionnels de santé. Nous avons choisi de vous les présenter dans cette lettre de novembre.

La pandémie a fortement impacté leurs activités et nous ne les remercierons jamais assez pour leur dévouement.



Médecine générale

DOCTEUR ÉLODIE ARBONA

Adresse : 83, Rue du Siffet

Tél. 04 74 31 71 37

Horaires sur rendez-vous :

Lundi, Mardi et Vendredi de 7h20 à 15h00

Mercredi de 6h00 à 9h00

Jeudi de 9h20 à 19h00.

Médecine générale

DOCTEUR MATTHIEU MICHOUDET

Adresse : 83, Rue du Siffet

Tél. 04 74 58 95 95

Horaires sur rendez-vous : Lundi, Mercredi et Vendredi de 8h30 à 19h00 - Mardi de 8h30 à 17h00.

Kinesithérapeute

Sophie Jacquet

Adresse : Impasse des Glaïeux

Tél. 06 81 46 60 73

Horaires sur rendez-vous.

Dentistes

DOCTEUR ELODIE ESCOT

DOCTEUR PASCALE JURY-FORO

DOCTEUR ANNE-LAURE POUCHOULIN

Adresse : 253, Route de Reventin-Vaugris

Tél. 04 74 58 84 22

Horaires secrétariat pour rendez-vous :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 18h00 - Mercredi fermeture à 17h00.



Pharmacie

DOCTEUR ADRIEN EL GHAZI

Adresse : 39, Grand Rue

Tél. 04 74 58 80 05

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi 8h30/12h30 - 15h00/19h30 - samedi 8h30 - 12h00

Fermeture à 19h00 en août.

Homéopathie, diététique, parapharmacie, produits vétérinaires, orthopédie, matériel médical.





Cabinet infirmier

LAURENCE BOISSONNET

BERNADETTE DUTOUR

MAÉVA FARGIER

ELODIE SORGUE

FRANÇOIS THELLIÈRE

Adresse : Impasse Morin

Tél. 04 74 58 83 43

Déplacements à domicile pour tous types de soins infirmiers – Permanence en cabinet pour Tests Covid, prises de sang, injections, vaccination contre la grippe.

Ostéopathe adultes, sportifs, enfants, nourrissons

CHLOÉ CAILLOT

Adresse : 260, rue du Siffet

Tél. 04 74 58 85 19

Mail : caillot.chloe@gmail.com

Horaires sur rendez-vous :

Lundi, Mercredi et Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h45

Mardi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00

Jeudi et Samedi de 9h00 à 12h00.



Nouvelle professionnelle de santé !

Psychomotricienne

MANON BÉAL

Adresse : 260 rue du Siffet

Tél : 06 77 50 06 79

Mail : manonbeal@outlook.fr

Horaires sur rendez-vous du mardi au vendredi, de 9h00 à 18h00 et le samedi matin, de 8h00 à 11h30.



Manon, pouvez-vous vous présenter et présenter votre activité ?

“ Je m'appelle Manon Béal, psychomotricienne diplômée de l'Institut de Formation des Psychomotriciens de Lille. J'ai exercé pendant six ans dans le domaine du handicap.

J'ai le plaisir de vous annoncer mon installation en cabinet avec Chloé Caillot, Ostéopathe, au 260 rue du Siffet. **Je serai prête pour vous recevoir à partir du 9 novembre.** Les séances sont réalisées au cabinet (domicile possible). Mes consultations sont soumises à prescription médicale.

La psychomotricité est au carrefour de la motricité, de l'émotionnel et du cognitif. Le public concerné est très varié (bébés et jeunes enfants, enfants et adolescents, adultes et personnes âgées). ”



Un drapeau tricolore flotte sur notre église !

Traditions méconnues et devenue rares du campagnonnage, la pose d'un drapeau sur le chantier en cours ou d'une couronne de fleurs quand il est achevé, est pourtant bien admise.

C'est ainsi que sur le toit de notre église, **flotte un drapeau tricolore** posé par le chef de chantier de l'entreprise Beaufils qui est un **Compagnon du Tour de France**.

Élections 2022

Les dates sont fixées !



L'élection **présidentielle** aura lieu le dimanche **10 avril** - deuxième tour éventuel le dimanche **24 avril**.

Les élections **législatives** auront lieu le dimanche **12 juin** - deuxième tour éventuel le dimanche **19 juin**.

PanneauPocket : l'information municipale connectée !

Vous êtes déjà près de 500 à avoir téléchargé l'application PanneauPocket qui vous permet de recevoir en direct et instantanément des informations « flash » sur notre village.

Alors, si vous ne l'avez encore fait, n'hésitez plus et téléchargez l'application avec le QR code joint !



PANNEAUPOCKET

Informe et Alerte les habitants



Informations Mairie

Contacts

1, place Arélis - 38138 Les Côtes-d'Arey
Téléphone **04 74 58 81 08**
secretariat@lescotesdarey.fr
www.lescotesdarey.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Accueil physique et téléphonique :

Lundi : 13h30 à 17h30 - Mardi : 13h30 à 18h30
Mercredi : 8h00 à 12h00 - Jeudi : 13h30 à 17h30
Vendredi : 8h00 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Port du masque obligatoire pour tous y compris les enfants à partir de 6 ans.



Informations légales | Lettre semestrielle N° 3 - 11-2021

Responsable de la publication : Christian Borel
Comité de Rédaction : Jean-Pierre Caillot, Bernadette Dutour, Florent Gauvignon, Catherine Vignon
Conception et impression :
Imprimerie de la Tour Dauphinoise 38780 Pont-Évêque
Imprimé sur du papier PEFC